

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2020 À 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne, se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MLODORZENIEC Lara, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

Absents ou excusés : Mesdames et Monsieur CHALBOS Stéphanie, GARIOUD Christian et SIMOND Evelyne

Pouvoirs :

Madame CHALBOS Stéphanie à Madame GANDY Sandrine
Monsieur GARIOUD Christian à Monsieur DUMOLLARD Guy
Madame SIMOND Evelyne à Monsieur PADERNOZ René

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Présentation des orientations du mandat par vice-présidence
- ❖ Validation de la composition des commissions
- ❖ Transfert du pouvoir de police du Maire au Président de l'EPCI
- ❖ AOT2 – Bilan contradictoire des dépenses et des recettes avec la Région
- ❖ Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL – 2020-2022
- ❖ Prolongation du contrat d'assurance statutaire pour une durée d'un an
- ❖ Modification des règlements de fonctionnement des Marmots et du Team Ado
- ❖ Subventions pour le renouvellement de canalisations d'eau potable à Saint Paul sur Yenne – secteur sud
- ❖ Subventions pour le renouvellement de canalisations d'eau potable à St-Jean de Chevelu – chef-lieu et Servagette
- ❖ Subvention pour la reprise du captage du Bélier à Verthemex
- ❖ Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau, d'assainissement et des déchets
- ❖ Marché de collecte des ordures ménagères – validation du dossier de consultation

- ❖ Virements de crédit sur le budget eau
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 6 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président propose de modifier l'ordre de jour en plaçant la « présentation des orientations du mandat par vice-présidence » après le « Bilan contradictoire des dépenses et des recettes avec la Région sur le transport ».

Il demande également à l'Assemblée de pouvoir inscrire une délibération à l'ordre du jour pour la désignation d'un représentant communautaire au CVS (Conseil de la Vie Sociale) de l'EHPAD et de la résidence autonomie. Les conseillers communautaires valident.

❖ Validation de la composition des commissions

Lors du dernier conseil communautaire, il a été créé diverses commissions thématiques intercommunales, sous la responsabilité du Président ou des Vice-présidents.

Il s'agit désormais de valider la composition de chacune des commissions (Cf document joint).

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la composition des commissions, telle que précisée dans le document annexé au présent relevé de décision.

❖ Transfert du pouvoir de police du Maire au Président de l'EPCI

M. le Président rappelle que, conformément au A du I de l'article L. 5211-9-2 du CGCT, les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences de l'EPCI sont automatiquement attribués au président. En effet, l'élection d'un nouveau président d'EPCI déclenche à la date de celle-ci le transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI, lorsque ce dernier dispose de la compétence dans le domaine de l'assainissement, la réglementation de la gestion des déchets ménagers, le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, la circulation et le stationnement sur voirie, l'autorisation de stationnement des taxis ainsi que l'habitat.

M. le Président souligne que cette date déclenche également un délai de six mois pendant lequel le maire peut s'opposer à ce transfert, en application du III de l'article L. 5211-9-2 précité. Dans le cas d'une telle opposition, le transfert prend fin à compter de la notification de l'opposition du maire au président de l'EPCI.

Dans cette hypothèse, y compris lorsqu'un seul maire d'une commune membre s'est opposé au transfert, le président peut également renoncer, dans chacun des domaines, à ce que les pouvoirs de police lui soient transférés de plein droit.

Parce que la CCY a compétence en matière d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), le pouvoir de police spécial des bâtiments menaçant ruine lui est donc transféré de fait.

M. le Président estimant que ce type de procédure relève davantage des communes, il encourage les maires à prendre un arrêté s'opposant à ce transfert.

❖ AOT2 – Bilan contradictoire des dépenses et des recettes avec la Région

Comme chaque année, il convient de dresser un bilan de gestion concernant le transport scolaire, correspondant ici à l'activité scolaire 2019-2020.

D'un commun accord avec la Région, ce bilan est arrêté au 15 janvier 2020, ce qui permet de prendre en considération une partie de l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

RECETTES : 40 274,25 € TTC

- Participation des familles : 37 221,25 €, reversés à la Région à 100 %
- Autres recettes : 3 053 €, reversés à la Région à 50 %, soit 1 526,50 €

DEPENSES : 420 512,36 € TTC

- Coûts transporteurs : 406 608,36 €, remboursés par la Région sur le HT (dont dispositif d'indemnisation de 79 419,97 €) – A noter que la TVA est récupérée.
- Frais de gestion : 13 904 €, versés par la Région

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le bilan contradictoire des dépenses et des recettes avec la Région concernant le transport scolaire.

❖ Validation de la composition des commissions

Chaque Vice-président est invité à présenter les grandes orientations du mandat pour les compétences dont il est en charge.

- François MOIROUD, 1^{er} Vice-président en charge du tourisme :

M. François MOIROUD rappelle que la compétence tourisme de la communauté de communes est exercée par l'Office de tourisme sous forme d'EPIC regroupant des élus et des socio professionnels au sein du comité de direction dont il est le Président.

L'office de tourisme doit être force de proposition auprès de la CCY. Les liens avec les territoires voisins de la CCY doivent être renforcés et le tournant du numérique doit être pris afin de permettre à l'office de tourisme d'être un animateur incontournable.

La politique touristique doit ressembler au territoire en développant notamment le sport, le vélo et en valorisant le terroir et le patrimoine. Un travail important sera réalisé avec les acteurs touristiques tels que les campings et le Belvédère du Chat. Le cyclotourisme est un axe primordial à développer en lien avec le SCOT et la problématique du défilé de Pierre Châtel.

M. René PADERNOZ souligne qu'il y a un tourisme de pêche historique à Yenne et que sa revalorisation est à l'étude, notamment en lien avec le SHR.

M. Didier PADEY estime que ce serait une erreur de se focaliser sur le seul Belvédère du Chat car il y a des sites intéressants qui pourraient être aménagés à moindre frais dans de nombreuses communes du territoire.

- Virginie GIROD, 2^{ème} Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance – Jeunesse, de la culture, du périscolaire et du transport scolaire :

Mme Virginie GIROD rappelle que l'enfance – jeunesse est une compétence de la communauté de communes depuis 2009. Le service périscolaire est réparti sur 7 sites sur le territoire et accueille 680 enfants de 3 à 11 ans. Depuis 2019, un service commun a été mis en place sur le temps de la pause méridienne. Mme GIROD explique que le développement du lien entre la CCY, les écoles et les mairies est incontournable.

Concernant les ALSH, il a rappelé que les enfants de 3 à 11 sont accueillis au sein des Marmots avec environ 80 enfants les mercredis et les vacances. L'objectif est de redynamiser l'accueil des 9-11 ans afin d'assurer une transition vers le collège. Mme GIROD ajoute que la gestion des locaux est un enjeu majeur pour ce service et qu'une réflexion importante sera menée durant ce mandat.

Un des enjeux du territoire est de pouvoir travailler avec les collégiens mais aussi d'élargir le public vers les 15-25 ans. C'est pour cela qu'un service Jeunesse dédié à cette thématique a été créé en janvier 2020.

Concernant la Petite Enfance, Mme GIROD rappelle que l'ouverture de l'espace Petite Enfance a eu lieu en 2014 regroupant le LAEP, le RAM et le Multi-accueil. Un des enjeux des prochaines années est de redynamiser l'activité des assistantes maternelles. De nombreux projets sont en cours, notamment sur la parentalité avec l'ouverture d'un lieu ressources en 2020. La création du pôle regroupant l'ensemble des services de l'enfance et de la Jeunesse verra prochainement aboutir un projet de service transversal en lien avec les financeurs que sont la CAF et la MSA.

Enfin, Mme GIROD explique que pour le domaine culturel, de nombreuses perspectives existent avec tous les acteurs du territoire.

- Sandrine GANDY, 3^{ème} Vice-présidente en charge du social. (Cf diaporama ci-joint) :

Mme Sandrine GANDY explique qu'il sera nécessaire dans les années à venir d'élargir la politique sociale au-delà des personnes âgées et/ou dépendantes en réfléchissant à l'accompagnement des populations plus jeunes.

Elle ajoute qu'il est nécessaire de mener une réflexion sur les types d'accueil pour les seniors et sur l'adéquation des hébergements proposés avec les besoins ainsi que sur l'offre médicale sur le territoire.

- Laurence BOIRON, 4^{ème} Vice-présidente en charge de l'environnement :

Mme Laurence BOIRON explique que la gestion des déchets représente un enjeu très important de ce mandat. En effet, un choix devra être opéré entre continuer le système actuel de redevance incitative ou mettre en place la Taxe sur des Ordures Ménagères. Ce dossier a déjà été travaillé par la commission.

Mme BOIRON indique que les réunions des commissions relatives à ses domaines de compétences sont d'ores et déjà programmées. Concernant la commission « politique de développement durable », Mme BOIRON estime que tout est à créer et que de nouveaux thèmes sont envisageables.

M. René PADERNOZ fait remarquer que la question liée à la compétence « assainissement collectif » sera à nouveau étudiée pour ce nouveau mandat.

- Patrick MILLION-BRODAZ, 5^{ème} Vice-président en charge de l'économie :

M. Patrick MILLION-BRODAZ retrace en quelques grandes lignes les perspectives de développement économique portées par la CCY sur le territoire :

- Il est primordial de créer un lien entre tous les acteurs présents mais aussi être à l'écoute des acteurs ayant un projet sur le territoire.

- Une réflexion est en cours concernant le zonage de la zone économique.

- Le développement d'une zone agro-alimentaire autour de la coopérative laitière et le projet de maraîchage en lien avec le SMAPS et la maison des agriculteurs.

- La prise en compte des problématiques liées aux locaux pour certains acteurs économiques comme la Blanchisserie.
- La possibilité de conserver une réserve foncière autour de la zone de la Graville.

M. Didier PADEY fait remarquer que la politique de développement économique doit être réfléchie à l'échelle de l'ensemble du territoire, au-delà de Yenne, car le développement de Technolac favorise l'attractivité des autres communes de la CCY.

M. René PADERNOZ observe de son côté que le développement économique peut aussi et doit avoir des connexions avec d'autres territoires tels que Bugey Sud.

M. le Président remercie l'ensemble de ses Vice-présidents en leur réitérant sa confiance. Il rappelle que des échanges réguliers ont lieu lors des réunions de bureau et que des orientations sont prises au sein des commissions thématiques.

M. René Padernoz tient à rappeler que ce sont les délégués communautaires qui ont le dernier mot au sein du conseil in fine. Il souhaite par ailleurs un petit point sur les finances et sur les relations de la CCY avec le SMAPS. Le Président, explique d'une part que le niveau d'endettement s'est amélioré et d'autre part que le SMAPS est une structure très importante pour le développement du territoire.

❖ Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL – 2020-2022

M. le Président rappelle que dans le cadre de ses missions facultatives, le CDG 73 propose aux collectivités qui le souhaitent une convention de suivi et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL dans le cadre de prestations soumises à une participation financière.

Cette convention ne contraint pas les collectivités à avoir recours à cette mission, mais leur permet l'accès à un soutien technique en cas de nécessité. Cette convention est renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL – 2020-2022

❖ Prolongation du contrat d'assurance statutaire pour une durée d'un an

M. le Président rappelle que le conseil d'administration du CDG 73 a décidé de prolonger pour une année supplémentaire le marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires conclu avec le groupement Sofaxis/CNP Assurances.

En effet, compte tenu de la situation sanitaire, la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat n'a pu être menée à son terme dans les délais impartis.

Ainsi, il est proposé de signer un avenant prolongeant d'un an l'engagement auprès de Sofaxis/CNP assurances jusqu'au 31 décembre 2021. Les conditions tarifaires actuelles restent inchangées à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les collectivités adhérentes.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la prolongation du contrat d'assurance statutaire pour une durée d'un an

❖ Modification des règlements de fonctionnement des Marmots et du Team Ado

M. le Président informe le Conseil de la nécessité de modifier les deux règlements de fonctionnement des Marmots et du Team Ado afin de prendre en compte les conditions d'inscription des enfants résidant sur la communauté de communes et ceux habitant hors du territoire :

- Vacances scolaires : Les enfants domiciliés dans les communes de la communauté de communes de Yenne sont prioritaires pour les réservations pendant les 3 premiers jours d'ouverture de permanence. Les enfants résidant hors communauté de communes de Yenne pourront bénéficier des réservations 3 jours après le 1^{er} jour de permanence.

- Mercredi scolaire : L'inscription des enfants résidant sur la communauté de communes peut se faire à l'année ou de manière ponctuelle.

Pour les enfants hors CCY, l'inscription doit être renouvelée entre chaque période de vacances.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, les modifications du règlement de fonctionnement périscolaire concernant les délais d'inscription au service, pour les enfants résidant hors de la communauté de communes de Yenne.

❖ Subventions pour le renouvellement de canalisations d'eau potable à Saint Paul sur Yenne – secteur sud

M. Le Président expose au Conseil que l'Agence de l'eau RMC Rhône-Méditerranée-Corse lance, jusqu'au 31 décembre 2021, un appel à projets « Plan de rebond eau, biodiversité, climat ». Il s'inscrit dans le cadre du plan de soutien au secteur de l'eau pour faire face aux conséquences de la crise de la Covid-19. L'agence apportera une subvention aux collectivités candidates à hauteur de 50 %.

M. Le Président rappelle par ailleurs que le Conseil départemental de la Savoie lance dans le cadre de son appel à projets Eau une thématique sur la réhabilitation de branchements avec une subvention de 60 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT.

Au regard de ces éléments, il convient de déposer un dossier de demande de subventions pour des travaux de renouvellement situés à St Paul sur Yenne – secteur sud (Santagneux, les Vincents, les Rubods, les Vellats) au regard du faible rendement du réseau dans ce secteur :

M. Le Président expose le montant estimatif :

	Secteur sud
Réseau	684 204.92
Branchements	127 997.50
Total € HT	812 202.42

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la demande de subvention et autorise M. le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et du Département.

❖ Subventions pour le renouvellement de canalisations d'eau potable à St-Jean de Chevelu – chef-lieu et Servagette

M. le Président expose au conseil que l'Agence de l'eau RMC Rhône-Méditerranée-Corse lance, jusqu'au 31 décembre 2021, un appel à projets « Plan de rebond eau, biodiversité, climat ». Il s'inscrit dans le cadre du plan de soutien au secteur de l'eau pour faire face aux conséquences de la crise de la Covid-19. L'agence apportera une subvention aux collectivités candidates à hauteur de 50 %.

M. Le Président rappelle que le Conseil départemental de la Savoie lance dans le cadre de son appel à projets Eau une thématique sur la réhabilitation de branchements avec une subvention de 60 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT

Au regard de ces éléments il convient de déposer un dossier de demande de subventions pour des travaux de renouvellement situés à St Jean de Chevelu (secteur chef-lieu et Servagette) au regard du faible rendement du réseau dans ce secteur :

M. Le Président expose les montants estimatifs par secteur :

	Chef-lieu	Servagette	Total € HT
Réseau	277 863.50	251 080	528 943.50
Branchements	129 714.00	91 790.50	211 504.50
Total € HT	407 577.50	342 870.50	750 448

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la demande de subvention et autorise M. le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et du Département.

❖ Subvention pour la reprise du captage du Béliet à Verthemex

M. le Président rappelle la nécessité de reprendre le captage du Béliet à Verthemex compte tenu que le débit collecté ne suffit plus à alimenter les usagers de la commune. Ces travaux peuvent rentrer dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable soutenue par l'Agence de l'eau. Il convient de déposer un dossier de demande de subvention afin d'obtenir 50 % d'aide.

M. le Président expose les détails techniques et précise que le montant estimatif s'élève à 86 070 € HT (travaux + MO).

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la demande de subvention et autorise M. le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau.

❖ Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau, d'assainissement et des déchets

M. le Président rappelle que les rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) sont des documents produits tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ils comprennent des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Après présentation, **le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, les trois rapports annuels.

❖ Marché de collecte des ordures ménagères – validation du dossier de consultation

M. le Président rappelle que le marché actuel de collecte s'arrête le 31 décembre 2020. Il rappelle également qu'il s'agit d'un marché global comprenant la fourniture, la collecte des déchets et la gestion de la redevance incitative.

Ce choix avait été fait à l'époque du démarrage de la redevance incitative afin d'avoir un interlocuteur unique pour optimiser les interactions entre les différents prestataires.

M. le Président expose qu'aujourd'hui ce marché global n'a plus lieu d'être et qu'il convient de dissocier la partie collecte des ordures ménagères de la partie redevance incitative. Ainsi la gestion de la redevance incitative pourra être poursuivie ou arrêtée indépendamment de la prestation de collecte.

Après présentation de ces éléments, le **Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises pour le marché de collecte des ordures ménagères et **AUTORISE** le M. le Président à lancer la consultation.

❖ Virements de crédit sur le budget eau

M. le Président rappelle que la CCY sollicite l'Agence de l'eau et le Conseil départemental pour le renouvellement des réseaux de St Paul et St Jean de Chevelu.

Pour l'établissement des avant-projets et des dossiers de demandes de subventions, il est nécessaire de rémunérer le maître d'œuvre.

Comme ces deux opérations n'avaient pas été identifiées lors du vote du budget primitif, il convient de réaliser un virement de crédits :

	+	-
2315 - Travaux en cours		-77 250.00 €
2315 Opération 84 - Travaux en cours St Jean de Chevelu Servagette Chef Lieu	+37 800.00 €	
2315 Opération 83 Tx en cours Santagneux St Paul	+39 450.00 €	
	77 250.00 €	77 250.00 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, ce virement de crédits.

❖ Questions diverses

- Désignation représentant au CVS

M. le Président explique au Conseil qu'il est nécessaire de désigner un représentant au sein de la Commission de la Vie Sociale. Il propose que Mme Sandrine GANDY soit désignée.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la désignation de Mme Sandrine GANDY au sein de la Commission de la Vie Sociale (CVS).

- Caserne de Gendarmerie

M. le Président indique au Conseil qu'une réunion de présentation de l'avant-projet de la caserne de gendarmerie s'est tenue le matin même et que les travaux devraient pouvoir débuter à la fin du premier trimestre 2021.

M. le Président en profite pour attirer l'attention des élus sur un mail reçu en mairie, et adressé par la gendarmerie, concernant les actes de violences à l'encontre des élus.

Avant de clore la réunion du Conseil, M. François MOIROUD tient à adresser ses remerciements à la CCY pour la mise à disposition des gymnases qui a permis la tenue de plusieurs cérémonies de mariage. Concernant la fête patronale de la Sainte Catherine, il indique par ailleurs avoir reçu des retours négatifs sur cette manifestation et estime que celle-ci ne sera plus organisée si certaines communes s'y opposent.

Séance levée à 23H00

Fait à Yenne, le 21 septembre 2020

Le Président,
G. DUMOLLARD

